FONDATION
DE LA FAUNE
DU QUÉBEC

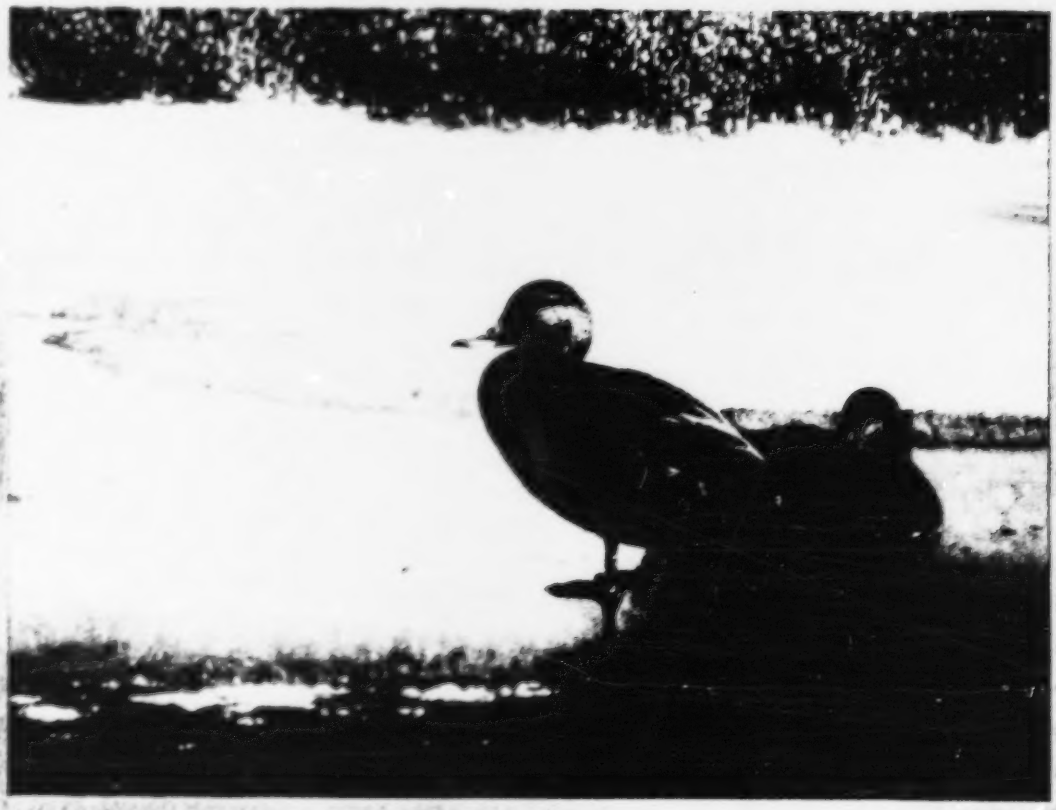

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

Photo de la page couverture:
«Canards noirs», une oeuvre du peintre animalier Claudio D'Angelo, sélectionnée pour la réalisation du timbre et de la photolithographie pour la conservation des habitats fauniques québécois, a été dévoilée en mai 1989 par le Prince Philip, Duc d'Édimbourg.

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, juillet 1989

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boulevard Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président-directeur général,

André Magny

Québec, juillet 1989

TABLE DES MATIÈRES

Le timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec, une initiative de financement mise de l'avant par la Fondation de la faune du Québec en 1988-1989.

MESSAGE DU PRÉSIDENT 5

PRÉSENTATION DE LA FONDATION
- I Statut 6
- II Fonctions 6

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS
- I L'administration 7
- II Le financement 7
- III La conservation et la mise en valeur des habitats fauniques 8
  - La protection des habitats 9
  - L'amélioration et la restauration des habitats 10
  - L'expertise et la recherche 11
  - L'information et l'éducation 12
- IV Les autres activités 13

APERÇU DES PRIORITÉS 1989-1990 14

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL 15

ÉTATS FINANCIERS
- I Rapport du vérificateur 17
- II Bilan au 31 mars 1989 18
- III Revenus et dépenses Excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1989 19
- Notes complémentaires 20

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 1988-1989 aura été, pour la Fondation de la faune du Québec, une année de réalisations concrètes et marquantes grâce à une organisation mieux structurée et à un financement adéquat.

La Fondation a d'abord amorcé un processus d'élargissement de ses sources de financement en lançant sa première campagne de vente de timbres et de photolithographies de collection, en mettant sur le marché, de concert avec la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, une carte de crédit Visa-Nature et en créant le statut de «Parrains fondateurs» de la Fondation, augmentant ainsi de 11,2% ses revenus globaux.

La consolidation de la structure organisationnelle et le développement du partenariat avec différents groupes et associations a permis à la Fondation d'intensifier la réalisation de son programme d'interventions fauniques. Au chapitre de la protection, 245 000 $ ont été réservés pour la réalisation de différents projets, alors que 283 000 $ ont été affectés à l'exécution de travaux visant l'amélioration et la restauration des habitats. D'autre part, plus de 54 000 $ ont été consacrés à l'expertise et à la recherche et 21 500 $ à l'éducation et à l'information.

La majorité des projets ont été réalisés dans un contexte de concertation avec les promoteurs de projets, bien sûr, mais également avec d'autres partenaires québécois, canadiens et parfois américains. Ces réalisations constituent un apport essentiel non seulement à la sauvegarde des espèces fauniques, mais également à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur productivité.

Pour 1989-1990, la Fondation entend diversifier encore davantage sa stratégie de financement afin de pouvoir répondre de façon optimale aux nombreuses demandes visant la conservation et la mise en valeur des habitats de la faune, notamment dans des secteurs où l'espèce faunique est le plus en danger à court terme.

Enfin, rappelons que l'association de tous les citoyens et citoyennes du Québec, de même que des différentes entreprises oeuvrant particulièrement dans le domaine des ressources naturelles, est essentielle à la poursuite du plan d'action de la Fondation. Nous pourrons ainsi, tous ensemble, assurer un meilleur équilibre entre les différentes formes d'action en milieu naturel et donc une cohabitation harmonieuse entre les espèces vivantes, dans une perspective de développement durable que tous recherchent.

Le Président-directeur général,

André Magny

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

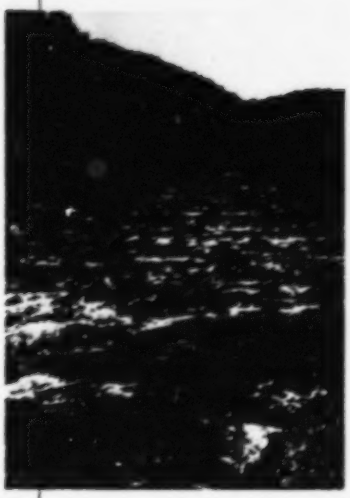

La rivière Petit Saguenay a fait l'objet d'aménagements de frayères à saumon.

I STATUT

Créée le 15 juin 1984 en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, amendée par le projet de loi 101 sanctionné le 17 juin 1988, la Fondation de la faune du Québec est une corporation mandataire du gouvernement qui relève du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La Fondation est gérée par un conseil d'administration formé de neuf membres, dont un président du conseil d'administration et un président-directeur général, nommés par le gouvernement du Québec pour un mandat d'au plus trois ans. Au 31 mars 1989, six des neuf postes prévus au conseil d'administration étaient comblés.

II FONCTIONS

La Fondation a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

À cette fin, elle peut notamment:

1. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec ses fonctions;

2. acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer tous les travaux qu'elle estime nécessaires dans l'exercice de ses fonctions;

3. fournir de l'aide financière ou technique à toute personne ou organisme à la condition que cette aide soit accordée dans le cadre de son plan d'activités approuvé par le gouvernement et qu'elle soit utilisée pour la conservation ou la mise en valeur de la faune ou de son habitat;

4. conclure des ententes avec toute personne ou organisme dans le cadre de ses fonctions.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS 1988-1989

I L'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises soit le 9 juin, le 24 août et le 19 décembre 1988 ainsi que le 30 mars 1989. Les dossiers majeurs sur lesquels le conseil d'administration a été appelé à se prononcer sont:

- la mise en place du programme du timbre et de la photolithographie et la formation d'un comité du timbre chargé de structurer le programme annuel et de recommander le choix d'un artiste et d'une oeuvre;
- la participation à un programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie pour un montant de 1 100 000 $ réparti sur une période de cinq ans;
- le plan triennal d'activités 1989-1992 qui définit les orientations et les priorités de fonctionnement de la Fondation ainsi que la programmation des activités et des prévisions budgétaires totalisant 9 000 000 $;
- la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement autonome, la carte de crédit affinité Visa Desjardins/Fondation de la faune du Québec.

Ainsi, le conseil d'administration a évalué des dossiers diversifiés relatifs à la planification, au financement et à la réalisation d'interventions fauniques. L'ensemble des décisions prises au cours de l'exercice 1988-1989 est consigné dans près de quarante résolutions.

Sur le plan de l'organisation interne, la Fondation a pris en charge, à compter du 1er avril 1988, l'ensemble de ses frais d'exploitation dont une partie avait été assumée initialement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Finalement, la Fondation s'est dotée de l'effectif nécessaire à la réalisation de son mandat.

II LE FINANCEMENT

La contribution des chasseurs, pêcheurs et trappeurs, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur étant acquise à la Fondation, celle-ci a consacré l'ensemble de ses activités à la structuration et à la mise en place de mécanismes de financement autonome.

La Fondation a d'abord proposé et fait approuver par l'ensemble des participants au Sommet québécois sur la faune les deux principaux mécanismes de financement qu'elle entend utiliser, à savoir:

- un timbre pour la conservation des habitats fauniques;
- un fonds du patrimoine faunique.

Tel qu'il a été prévu dans sa planification, la Fondation a lancé officiellement, le 13 juin 1988, le premier timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec. Le timbre et une photolithographie tirés d'une oeuvre originale de Jean-Luc Grondin ont été mis en vente à compter du 1er octobre, dans toute l'Amérique du Nord.

La vente de ces objets de collection a rapporté, au 31 mars 1989, près de 120 000 $. Ces revenus ne tiennent cependant pas compte des redevances tirées de la vente des photolithographies et des commissions de vente aux organismes de la faune qui se concrétiseront et seront pris en compte en 1989-1990.

Parallèlement, la Fondation a jeté les bases d'un modèle d'adhésion et plus particulièrement d'un statut de «Parrain fondateur» accordé aux entreprises, organismes ou individus qui contribuent pour 100 000 $ ou plus à la mise en oeuvre et à l'essor de la Fondation. Le premier titre de «Parrain fondateur» était accordé, le 27 septembre 1988, à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, en reconnaissance

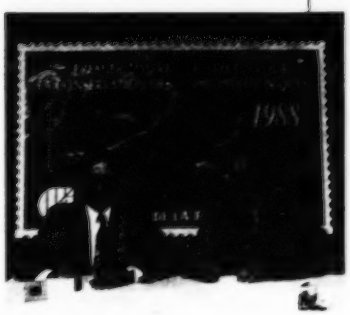

Monsieur Alban D'Amours, 1er vice-président, planification, communications et marketing de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins et Monsieur Michel Damphousse, président de la Fondation en 1988, au moment de signer l'entente sur la commercialisation du timbre pour la protection des habitats fauniques.

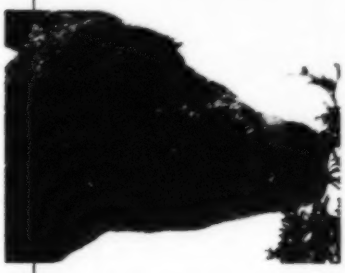

La Fondation est impliquée activement dans le Programme d'Aide à l'Aménagement des Ravages du cerf de Virginie (P.A.A.R.).

de sa contribution à la distribution du timbre de conservation des habitats.

Finalement, la Fondation lançait le 24 mars 1989, en collaboration avec le Centre Desjardins de traitement de cartes inc., une carte de crédit affinité Visa Desjardins/Fondation de la faune du Québec, la «Carte nature». Les revenus annuels de ce programme de financement viendront s'ajouter aux revenus de la Fondation dès l'exercice 1989-1990.

L'ensemble des activités de financement et les programmes qui ont été mis en place ont permis un accroissement important des revenus produit par le financement autonome de la Fondation. En effet, les revenus provenant d'autres sources que la contribution des utilisateurs, chasseurs, pêcheurs et trappeurs sont passés de 54 000 $ en 1987-1988 à plus de 300 000 $ en 1988-1989. Les revenus engendrés par le financement autonome représentent ainsi 15 % des revenus totaux de l'exercice se terminant le 31 mars 1989.

III LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Dans le cadre de ses fonctions pour promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, la Fondation participe à des programmes communs de protection et d'amélioration des habitats et soutient les initiatives d'organismes du milieu.

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Fondation a accepté de soutenir financièrement la réalisation d'une vingtaine de projets d'intervention. Plus de 600 000 $ ont été réservés(*) pour ces projets dont la valeur totale dépasse 5 millions de dollars. Les interventions réalisées pour la plupart grâce à l'initiative et au dynamisme des organismes du milieu permettent de conserver et de mettre en valeur des habitats partout au Québec.

Tous les projets réalisés se situent dans l'un ou l'autre des quatre volets d'intervention retenus par la Fondation dans sa planification triennale.

(*) Une partie seulement des sommes réservées a été versée au cours de l'exercice.

LA PROTECTION DES HABITATS

1) Plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques

Dans le cadre de cette entente signée en novembre 1987, la Fondation a pris à sa charge, à compter du 1er avril 1988, la participation financière du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant l'acquisition de terres humides. La Fondation a de plus réalisé, à titre de responsable des dossiers d'acquisition de l'Entente, sa première acquisition sur le site DesRochers/Neuville. Il s'agit d'une zone humide de 120 hectares qui fera l'objet de travaux d'aménagement par Canards Illimités au cours des prochaines années.

Coût total: 3 280 000 $ annuellement
Contribution FFQ: 190 000 $ en 1988-1989

Partenaires:
- Canards Illimités
- Habitat faunique Canada
- Office de planification et de développement du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

2) Rivière Marguerite

Protection d'un habitat humide de 40 hectares propice à la sauvagine et à la faune aquatique, grâce à un transfert de terrains appartenant au ministère des Transports du Québec. L'habitat de la sauvagine fera l'objet de travaux d'aménagement par Canards Illimités.

Coût total: 110 000 $
Contribution FFQ: 15 000 $

Partenaires:
- Canards Illimités
- Ministère des Transports du Québec.

3) Commune de Baie-du-Febvre

Participation à la location d'un habitat pour la sauvagine et le poisson. Ce projet, qui vise à protéger 330 hectares d'habitat humide, a été réalisé par la Fondation Héritage Faune.

Coût total: 50 000 $ pour 5 ans
Contribution FFQ: 25 000 $ pour 5 ans

4) Kamouraska 01

Ce projet, préalable à la réalisation de la phase 02, vise à compenser les propriétaires qui consentent à signer une entente pour conserver les battures à leur état naturel. Totalement pris en charge par la Fondation, ce projet permettra de protéger 72 hectares de zones humides.

Coût total: 15 000 $
Contribution FFQ: 15 000 $

Les zones humides, habitat de la sauvagine, font l'objet d'un plan quinquennal d'aménagement.

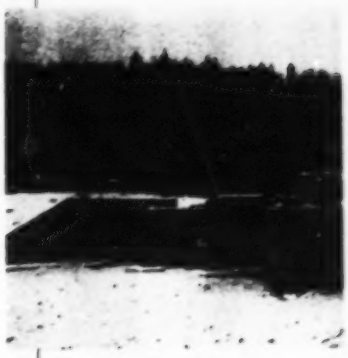

L'aménagement d'un barrage au Grand Lac Bostonnais, un projet cité en exemple.

L'AMÉLIORATION ET LA RESTAURATION DES HABITATS

5) Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie

Ce programme de subventions à l'intention des propriétaires dont le boisé privé est situé à l'intérieur des limites d'un ravage de 5 km² et plus vise à établir des caractéristiques forestières propices au maintien des populations de cerfs de Virginie. Le programme élaboré conjointement par le minisitère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Habitat faunique Canada et la Fondation, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, permettra de fournir l'abri et la nourriture nécessaires aux cerfs de Virginie.

Coût total: 474 000 $ annuellement
Contribution FFQ: 100 000 $ en 1988-1989

Partenaires:
- Habitat faunique Canada
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

6) Grand lac Bostonnais

Réfection d'un barrage en vue de maintenir un habitat faunique de qualité pour le poisson et la sauvagine. Le projet mis de l'avant par l'Association SARCEF Macousine inc., gestionnaire de la ZEC Kiskissink, a été réalisé par Canards Illimités.

Coût total: 397 000 $
Contribution FFQ: 75 120 $

Partenaires:
- Canards Illimités
- Office de planification et de développement du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Hydro-Québec.

7) Rivière Petite Cascapédia

Le projet réalisé par l'Association des pêcheurs sportifs de la rivière Cascapédia, sous la supervision du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, vise l'amélioration de la circulation du saumon dans la rivière par le nettoyage du lit du cours d'eau (enlèvement d'embâcles).

Coût total: 45 755 $
Contribution FFQ: 15 152 $

Partenaire:
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

8) Rivière Petit Saguenay

Le projet réalisé par l'Association de chasse et pêche Bas-Saguenay vise la mise en valeur de l'habitat du saumon par l'aménagement de frayères.

Coût total: 29 306 $
Contribution FFQ: 9 906 $

Partenaire:
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

9) Lac Boucher

Réalisé par l'Association de chasse et pêche Nordique inc., le projet consiste en la réfection d'un barrage afin de rétablir la production d'ombles de fontaine dans ce lac.

Coût total: 35 771 $
Contribution FFQ: 5 036 $

Partenaire:
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

10) Lac à Molène et lac à David

Réalisé grâce à l'initiative de l'Association de chasse et pêche du Petit-Saguenay/Saint-Siméon, ce projet consiste en la construction d'un seuil avec passe migratoire et en l'aménagement de frayères pour l'omble de fontaine.

Coût total: 21 500 $
Contribution FFQ: 7 500 $

Partenaire:
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

11) Rivière Sainte-Anne

Deux incubateurs à courant ascendant ont été installés, en dérivation dans la rivière, afin de combler l'absence de frayères et de reconstituer les stocks de saumon atlantique du cours d'eau. Le projet a été réalisé par l'Association de chasse et pêche gaspésienne inc.

Coût total: 12 000 $
Contribution FFQ: 6 000 $

12) Lac à Jacob

Ce projet, réalisé par l'Association des loisirs de plein air des marais, a permis la stabilisation d'une digue et la reconstruction d'un seuil situé à l'émissaire du lac à Jacob dans la ZEC Lac-au-Sable.

Coût total: 17 294 $
Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaire: • Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

13) Lacs Chauveau, à la Vase et de l'Étoile

Consolidation, par l'Association sportive Batiscan-Neilson, de trois seuils et installation d'une passe migratoire pour améliorer l'habitat du poisson dans trois lacs de la ZEC Batiscan-Neilson.

Coût total: 15 000 $
Contribution FFQ: 9 000 $

14) Rivière Sainte-Marguerite

Ce projet, qui sera réalisé grâce à l'initiative de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite, permettra de contrôler l'érosion d'un abrupt sablonneux, pour éviter l'ensablement de frayères, par la construction d'un mur de soutènement de 300 mètres de longueur.

Coût total: 200 000 $
Contribution FFQ: 50 000 $

Partenaires: • Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
• Ministère des Transports.

L'EXPERTISE ET LA RECHERCHE

15) Baie des Chaleurs/ruisseaux-pépinières

Projet d'étude comparative, réalisé par l'Association des pêcheurs commerciaux de saumon de la province de Québec inc., sur la productivité des aires d'alevinage et de taconnage pour le saumon atlantique dans trois ruisseaux-pépinières de la baie des Chaleurs.

Coût total: 15 000 $
Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaire: • Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

16) Contrôle de poissons compétiteurs de l'omble de fontaine

Projet de recherche réalisé par l'Université du Québec à Trois-Rivières afin d'évaluer les différents moyens de contrôle des espèces compétitrices de l'omble de fontaine.

Coût total: 45 000 $
Contribution FFQ: 22 500 $

Partenaire: • Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

17) Rivière Bulstrode

Réalisation, par la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, d'une phase expérimentale avec programme de suivi des résultats du projet de restauration de la rivière Busltrode.

Coût total: 36 748 $
Contribution FFQ: 24 504 $

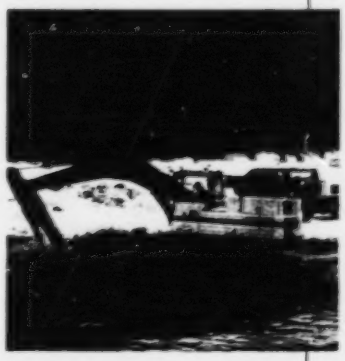

Les travaux de restauration sur la rivière Bulstrode.

La cohabitation harmonieuse de l'oie blanche et de l'activité agricole fait l'objet d'expériences par l'U.P.A. de la Côte-du-Sud.

18) Kamouraska/Saint-André

Expérimentation, par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud, d'une méthode d'appâtage des oies blanches visant à diminuer les dommages causés aux cultures.

Coût total: 10 120 $
Contribution FFQ: 2 000 $

Partenaires:
- Corporation des aboiteaux de la Seigneurie de Kamouraska
- Agriculture Canada.

L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION

19) Trousses éducatives sur le Saint-Laurent

Conception, production et diffusion, par la Société linnéenne du Québec, de trois trousses éducatives sur les milieux marins et d'eau douce du fleuve, à l'intention des élèves du 2e cycle du primaire et du 1er cycle du secondaire.

Coût total: 28 000 $
Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaire:
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

20) Expo itinérante/milieux humides

Réalisation, par le Musée du Séminaire de Sherbrooke, d'une exposition itinérante qui circulera dans les musées régionaux du Québec afin de sensibiliser la population à l'importance des milieux humides.

Coût total: 153 000 $
Contribution FFQ: 15 000 $

Partenaires:
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
- Emploi et Immigration Canada.

21) Réserve de Plaisance/Festival des outardes

Organisation, par la Société d'écologie de Papineau, d'un festival qui vise à faire connaître à la population la bernache du Canada et la nécessité du maintien d'habitats de qualité.

Coût total: 75 000 $
Contribution FFQ: 1 500 $

Partenaires:
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Commanditaires privés.

IV LES AUTRES ACTIVITÉS

Outre ses activités de financement et les projets d'intervention comportant une participation financière, la Fondation a été active durant toute l'année dans différents projets ou dossiers relatifs à son mandat.

1) Le Sommet québécois sur la faune

Préoccupée par la concertation des efforts pour maintenir des habitats fauniques de qualité, la Fondation a été appelée à participer activement aux discussions préparatoires à la tenue du Sommet québécois sur la faune, notamment en proposant des éléments de solution pour la conservation des habitats.

2) L'Entente quinquennale

Dans le cadre de sa participation à titre de responsable des acquisitions de l'entente-cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation a amorcé la réalisation des 14 dossiers prioritaires d'acquisition retenus par les partenaires de l'Entente. Au 31 mars 1989, la situation est la suivante:

- un dossier finalisé (DesRochers/ Neuville);
- six dossiers en cours de réalisation;
- sept dossiers en phase de planification, dont la réalisation sera amorcée au cours de l'année 1989-1990.

3) Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

La Fondation a participé aux discussions et au choix des projets prioritaires à réaliser dans le cadre du plan d'action pour la réalisation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

4) L'Île Brion

Afin de faciliter la réalisation d'un programme éducatif par un groupe local à l'Île Brion, la Fondation a conclu deux ententes avec Habitat faunique Canada et le ministère de l'Environnement du Québec. La Fondation agit ainsi comme fiduciaire et permet à ce ministère de soutenir financièrement le programme, grâce à une subvention de 50 000 $ d'Habitat faunique Canada.

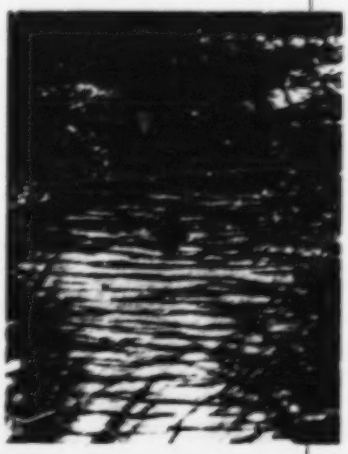

APERÇU DES PRIORITÉS 1989-1990

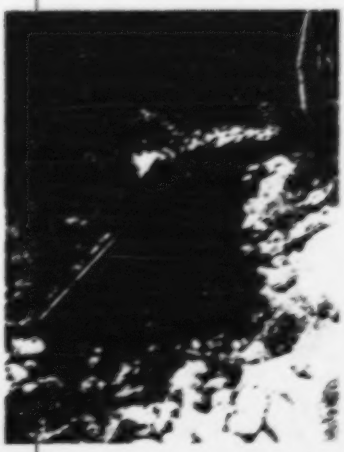

Aménagement de frayères pour l'omble de fontaine au Lac à Molène.

Au cours de son prochain exercice financier, la Fondation désire accroître son action pour conserver et mettre en valeur les habitats fauniques du Québec. Elle entend ainsi favoriser une meilleure planification de ses interventions, accroître la participation des organismes du milieu, concentrer son action dans les secteurs les plus dégradés et poursuivre ses efforts en matière de financement autonome. Pour ce faire, la Fondation accordera une attention particulière aux dossiers suivants:

- définition plus précise de son cadre d'intervention et diffusion de son rôle et de ses modalités d'action auprès des groupes, organismes et entreprises préoccupés par la conservation des habitats;
- intensification du soutien financier aux projets soumis par des organismes du milieu et établissement d'un programme d'aide à l'élaboration de projets;
- développement, structuration et implantation de programmes d'intervention dans le cadre desquels les organismes intéressés pourront concerter leur action. Les programmes envisagés portent sur:
  - l'amélioration du milieu aquatique par l'aménagement de cours d'eau sur propriété privée, la construction de seuils, etc.;
  - la restauration du potentiel salmonicole;
  - l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie sur propriété privée;
- réalisation de projets dans le couloir fluvial, à proximité des bassins de population, particulièrement dans la région de Montréal;
- distribution du timbre et de la photolithographie, afin de rejoindre de nouvelles clientèles et établissement d'une utilité légale pour le timbre afin d'en accroître l'attrait auprès des philatélistes;
- recrutement de parrains fondateurs, afin d'atteindre l'objectif de dix parrains au 31 décembre 1989;
- établissement d'un fonds du patrimoine faunique, des bases de contribution des différents secteurs visés (agriculture, forêt, énergie, etc.) et des modalités d'utilisation des sommes versées au fonds.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 1989

Président	**André Magny**, président-directeur général Fondation de la faune du Québec
Vice-président	**Alfred Hamel**, président du conseil, Cabano/Expéditex
Trésorier	**George Arsenault**, sous-ministre adjoint Direction générale de la ressource faunique Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Membres	**Richard C. DeVilliers**, directeur commercial pour la région de l'Est Fil et câble Alcan
	Léo-Paul Quintal, président Fédération québécoise de la faune
	A.J. Ross, vice-président et directeur général Produits forestiers Domtar
Membres dont le mandat s'est terminé en cours d'année	**Michel Damphousse**, Président-directeur général du 04.11.85 au 31.01.89
	Claude Rouleau, membre du 30.09.87 au 15.12.88

PERSONNEL

Président-directeur général	**André Magny**
Secrétaire de la Fondation	**Jean-Roch LeBlond**
Responsable des acquisitions	**Guy Lépine**
Conseillère juridique	**Mona Angers**
Secrétaire-réceptionniste	**Michèle Naud**
Agente de bureau	**Gisèle Ampleman**
Coordonnateur des communications	**Luc Saucier**
Coordonnatrice des projets	**Ghislaine St-André**
Agent de recherche	**Marcel Lacasse**

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1989, le bilan au 31 mars 1989 du Fonds en fidéicommis qu'elle administre et qui est présenté dans la note 6, l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de la Fondation, ainsi que l'état des encaissements et déboursés et du solde du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1989 ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la comptabilisation des contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et piégeage dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 16 juin 1989

BILAN

AU 31 MARS 1989

	1989	1988 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**93 013 $**	399 421 $
Dépôts à terme et intérêts courus	**1 420 534**	618 221
Débiteurs	**283 302**	73 784
Frais payés d'avance	**1 572**	827
	1 798 421	1 092 253
Oeuvres d'art	**13 000**	-
	1 811 421 $	1 092 253 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	**75 288 $**	23 646 $
Dépôts de clients	**17 305**	-
Dû au Fonds en fidéicommis	**-**	310 000
	92 593	333 646
EXCÉDENT	**1 718 828**	758 607
	1 811 421 $	1 092 253 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENT (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

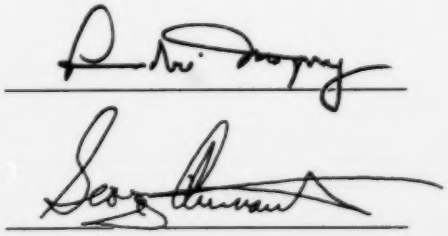

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988 (note 3)
REVENUS		
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage (note 4)	**1 745 832 $**	884 671 $
Ventes de timbres	**117 997**	-
Contributions d'intervenants	**73 256**	11 093
Intérêts sur dépôts bancaires	**100 031**	17 819
Subvention du gouvernement du Québec	**-**	24 000
Autres	**15 132**	1 291
	2 052 248	938 874
DÉPENSES (note 5)		
Programmes d'intervention	**529 230**	-
Frais de vente	**173 604**	-
Frais d'administration	**389 193**	200 159
	1 092 027	200 159
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**960 221 $**	738 715 $

EXCÉDENT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	**697 426 $**	19 892 $
Redressement:		
Changement dans la comptabilisation des contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage (note 3)	**61 181**	-
Solde redressé	**758 607**	19 892
Excédent des revenus sur les dépenses	**960 221**	738 715
SOLDE À LA FIN	**1 718 828 $**	758 607 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1989

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs (1988, chapitre 39), sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988, remplace la désignation de la "Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat" par "Fondation de la faune du Québec".

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement
Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art
Les oeuvres d'art sont comptabilisées à leur valeur marchande estimative.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses
Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Fonds en fidéicommis
Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Fondation inscrit les contributions perçues par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage, selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant ces contributions étaient inscrites lorsqu'elles étaient encaissées par la Fondation.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988:

Débiteurs	61 181 $
REVENUS	
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	61 181
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	61 181
EXCÉDENT AU 31 MARS 1988	61 181

4. CONTRIBUTIONS PERÇUES SUR LES PERMIS DE PECHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

La loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs (1988, chapitre 39), sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988 pourvoit au financement de la Fondation en permettant au gouvernement de lui affecter une partie des droits perçus lors de la délivrance de permis de pêche. Ces droits s'ajoutent à ceux déjà prévus à l'égard des permis de chasse et de piégeage.

5. DÉPENSES PAR CATÉGORIES

PROGRAMMES D'INTERVENTION

	1989	1988
Subventions aux projets	**450 689 $**	- $
Traitements et avantages sociaux	**74 828**	-
Déplacements	**2 094**	-
Impressions et frais de bureau	**281**	-
Matériel et équipement	**1 338**	-
	529 230 $	- $

FRAIS DE VENTE

	1989	1988
Honoraires professionnels	**2 316 $**	- $
Commissions sur ventes	**20 769**	-
Déplacements	**8 951**	-
Publicité et promotion	**77 083**	-
Impressions et messagerie	**64 485**	-
	173 604 $	- $

FRAIS D'ADMINISTRATION

	1989	**1988**
Traitements et avantages sociaux	**250 053 $**	158 837 $
Honoraires professionnels	**16 114**	2 937
Déplacements	**20 869**	15 357
Publicité et promotion	**39 800**	11 706
Loyer	**19 172**	-
Assurances	**402**	-
Matériel et équipement	**22 174**	-
Frais d'informatique et de comptabilité	**793**	6 369
Impressions et frais de bureau	**19 813**	4 229
Intérêts et frais bancaires	**3**	724
	389 193 $	200 159 $

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

ENCAISSEMENTS ET DÉBOURSÉS ET SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
ENCAISSEMENTS		
Contributions	372 521 $	310 000 $
Intérêts sur dépôts à terme	36 491	-
	409 012	310 000
DÉBOURSÉS		
Aménagement et restauration	69 000 $	- $
Honoraires professionnels	2 165	-
Taxes et assurances	613	-
	71 778	-
EXCÉDENT DES ENCAISSEMENTS SUR LES DÉBOURSÉS DE L'EXERCICE	337 234 $	310 000 $
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	310 000	-
SOLDE DU FONDS À LA FIN	647 234 $	310 000 $

BILAN AU 31 MARS 1989

ACTIF		
Encaisse	4 246 $	- $
Dépôts à court terme	566 271	-
Dû par la Fondation de la faune du Québec	-	310 000
Dépôt de garantie	2 000	-
Terrain - au coût	74 717	-
	647 234 $	310 000 $
PASSIF		
Solde du Fonds	647 234 $	310 000 $

L'état des revenus et dépenses de la Fondation de la faune du Québec ne comprend pas les opérations du Fonds en fidéicommis.

7. ENGAGEMENT

En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser une contribution prévue de 55 000 $ et à prendre à sa charge la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 640 000 $. Ces contributions au montant total de 695 000 $ se répartissent dans les exercices suivants:

1989-1990	273 000 $
1990-1991	201 000
1991-1992	221 000

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce Régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 667 $ (1988: 618 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.